

le National-Canadien précise dans ses appels de soumissions qu'il faut embaucher certains résidents de la région où s'exécutent les travaux. C'est là peut-être une manière détournée de faire passer mon idée. Le seul moyen de signaler ce point à l'attention du gouvernement, c'est peut-être de proposer l'amendement suivant. Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le bill n° C-109 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre en vue d'une nouvelle étude de son article 2.

Nous tentons, par notre motion, de signaler la chose à la Chambre et, de façon détournée, au National-Canadien. Le Conseil économique du Canada, traitant dans son cinquième exposé annuel du défi que posent la croissance et l'évolution, nous dit que, dans certaines régions éloignées du pays, il est difficile d'assurer du travail aux habitants de la localité qui, très souvent, n'ont pas la formation nécessaire pour occuper les postes disponibles.

Pour s'assurer que ces gens travaillent, les contrats devront comporter une clause obligeant l'entrepreneur à employer ces gens, et il en sera tenu compte dans l'évaluation des frais. Le gouvernement doit insister sur ce point, s'il veut que les citoyens des endroits reculés obtiennent des emplois rémunérateurs.

A dire vrai, nous ne traitons pas directement avec une société de la Couronne. Des tiers partis sont en cause et la société de la Couronne va traiter avec eux. Comme ils vont s'occuper d'embaucher de la main-d'œuvre locale, il faut demander au National-Canadien de préparer ses formules de soumissions en tenant compte de l'embauchage de gens de l'endroit.

Parfois, des entreprises locales ne procurent aucun emploi aux gens de la région. Dans ma circonscription, de fortes sommes sont affectées à un projet d'aménagement hydro-électrique. A tout prendre, la population locale n'y gagne rien. Elle ne sait qu'en faire. Elle a toute l'électricité qu'il lui faut, et même davantage. Ce projet d'aménagement hydro-électrique a pour but d'alimenter en électricité le sud de l'Ontario. Puisque les gens de la région n'y travaillent pas, il ne favorise pas le développement de notre région.

Le gouvernement a tout à coup décidé qu'il avait un rôle à jouer pour donner du travail à nos Indiens. Nous devons nous assurer que les sous-contrats qui seront accordés relativement à ce bill comporteront des articles spécifiant l'emploi de la main-d'œuvre locale. Nous pensons que cela est juste. Bien entendu, nous ne disons pas que 10 ou 20 p. 100 de tout groupe de travail devraient être composés de

[M. Peters.]

personnel local. Il est possible que ce personnel ne soit pas toujours capable de faire le travail. Nous n'imposons pas de norme rigide. D'un autre côté, nous désirons que le personnel local soit employé et que les contrats spécifient l'emploi de ce personnel. Cette question sera à nouveau soulevée lorsque le budget des dépenses du National-Canadien sera soumis à la Chambre. Nous assurons le National-Canadien que nous suivrons de près ses initiatives à cet égard et que nous avons les moyens de nous tenir informés de cette question. Nous avons présenté une modification afin que la Chambre puisse donner son avis à ce sujet.

M. Howard (Skeena): Peut-être pourrais-je appuyer la proposition, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député n'a pas indiqué s'il a un co-motionnaire.

M. Howard (Skeena): Peut-être pourrais-je appuyer la proposition, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'hon. Marcel Lambert: J'estime, monsieur l'Orateur, que malgré le motif qui a poussé le député à présenter cet amendement, il faut tenir compte d'abord des disponibilités en main d'œuvre de cette région, et ensuite du type des habitants dans la partie Nord-Ouest de Whitecourt, dans l'Alberta. Il ne s'agit pas ici du grand Nord, où une partie appréciable de la population est autochtone.

Permettez-nous de préciser d'abord ce qu'on entend par région locale. S'agit-il d'un rayon de 100 milles? Est-ce donc la région comprise en deçà de ce rayon de 100 milles? Quelle y est l'incidence du chômage? Cet endroit est proche de Fox Creek, c'est-à-dire de ce qu'on nomme la région pétrolière de Valleyview. A mon avis, un chômeur dans cette région est, franchement, dans la plupart des cas, quelqu'un qui ne veut pas travailler.

M. Peters: Tout de même!

L'hon. M. Lambert: Le député connaît-il si bien la région? Je dirais, en ce qui la concerne, que tenter d'appliquer ce genre de termes à la construction d'un prolongement d'un embranchement de chemin de fer pour l'usine de soufre et l'usine d'absorption est manquer de réalisme.

• (3.50 p.m.)

Si, par hypothèse, la loi décrétait qu'un certain pourcentage de la main-d'œuvre utilisée doit provenir de la région même et que